Carte Nationale d'Identité / Passeport

Résumé

La mairie de Meulan-en-Yvelines **ne peut plus recevoir ni traiter les demandes de Carte Nationale d'identité ni de Passeport** depuis le 8 novembre 2016. Ainsi, toutes **demandes doivent se faire, sur rendez-vous, auprès des mairies équipées de bornes biométriques,** voir liste ci-dessous.

- La demande de Carte Nationale d'Identité et / ou de Passeport s'effectue en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou dans une mairie équipée de bornes biométriques

Pour effectuer votre démarche en ligne ou connaitre la liste des communes équipées pour effectuer votre demande de pièce d'identité : https://www.yvelines.gouv.fr/